PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2025 à 20H00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de juin à 20h00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CHARDON, Maire
Date de convocation : 21/06/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 15 - Quorum : 8 - Présents : 10 - Votants : 12 - Procurations : 2

PRESENTS :
Mmes BABE Alice –-– DUBOIS Anne Gaëlle – JULLIARD Laurence - ROCH Jacqueline – MM. BRON Pierre - CHARDON Patrick - DELAVOET François - DELAVOET Jean-Pierre - GAVARD Patrick - GRILLET Luc -

Procurations : CHARDON Monique a donné procuration à ROCH Jacqueline – BAUD-LAVIGNE Carole a donné procuration à BRON Pierre.

Excusés : - CHARDON Monique - FOREL Jules - BAUD-LAVIGNE Carole - BOVET Aurélie- BAUD-GRASSET Joël

Secrétaire de séance : JULLIARD Laurence

La séance est ouverte sous la direction de Patrick CHARDON

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire qui ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal.

Madame JULLIARD LAURENCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

DELIBERATION N° D2025035 - transmis au représentant de l'Etat le 28/06/2025– CR décision affiché le 28/06/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,
Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le **27 mai 2025** a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de **DELAVOET François** ;
Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du rapporteur, après avoir délibéré, ayant décidé de voter à main levée à l'unanimité **;**
VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du **27 mai 2025**

DECISIONS DU MAIRE

Pas de décision du maire

FINANCES-TRESORERIE_TARIFS PHOTOCOPIES

DELIBERATION N° D2025036 - transmis au représentant de l'Etat le 28/06/2025– CR décision affiché le 28/06/2025

Le Conseil Municipal a pris connaissance des tarifs actuellement en vigueur pour les photocopies en noir et blanc. Aucune délibération spécifique n'a été prise concernant les photocopies couleur jusqu'à présent.
Il est constaté que le coût d'une photocopie couleur est environ dix fois supérieur à celui d'une copie en noir et blanc.
Monsieur le Maire propose de fixer 2 tarifs pour les photocopies ou impressions :
- 0.20 € pour les photocopies en noir et blanc
- 0.40 € pour les photocopies en couleur

Le Conseil Municipal, ayant entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'augmenter les tarifs pour les photocopies ou impressions à partir du 1er juillet tels que :
- Photocopies ou impressions en noir et blanc : 0.50 €
- Photocopies ou impressions en couleur : 1.00 €

CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires

.

URBANISME_APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU

DELIBERATION N° D2025037 - transmis au représentant de l'Etat le 28/06/2025– CR décision affiché le 28/06/2025

Le Conseil Municipal a été saisi de la proposition de **modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.
Monsieur le Maire rappelle les étapes réglementaires de la procédure, à savoir :

1. Prise d'un arrêté municipal décidant du lancement de la procédure de modification simplifiée N° 3 le 02 décembre 2024,
2. Constitution du dossier de modification,
3. Délibération du Conseil Municipal sur les modalités de mise à disposition au public
4. Mise à disposition du public du 16 mai au 16 juin 2025 du projet de modification simplifiée du PLU
5. Notification du projet aux personnes publiques associées,
6. Notification du projet à la MRAE

CONSIDÉRANT que le plan local d'urbanisme modifié tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

ENTENDU l'exposé du maire et sa présentation du bilan de la mise à disposition, dont il ressort qu'il n'y a aucune opposition à la modification simplifiée du PLU ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

DÉCIDE d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte notamment sur les points suivants :
- Rectifier une erreur matérielle affectant l'article 7 de la zone Uc du règlement écrit du PLU relatif aux stationnements
- Modifier l'article 4-4 des zones Ua, Uc et AUa relatif à l'implantation des constructions par rapport aux propriétés voisines afin d'ajouter une règle de retrait minimum des constructions par rapport aux propriétés voisines

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie de Bogève durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales ;

DIT que, conformément à l'article L.133-6 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Bogève aux jours et heures habituels d'ouverture ;

DIT que la présente délibération sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme et sa transmission en préfecture.

La présente délibération, accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, sera transmise au préfet.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX – MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX SECS – ROUTE DU CROUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu le plan d'exécution du SYANE du projet de mise en souterrain des réseaux secs sur la route du Croue. La commune dispose d'un délai réglementaire de 21 jours pour formuler d'éventuelles observations ou demandes de modifications.

Mr le maire présente les renseignements techniques. (Tableaux et cartographies des réseaux à poser et à déposer)

Il est précisé que la ligne "Orange" au-delà de l'embranchement de la route de « Chez la Sœur » n'est pas concernée par l'enfouissement pris en charge par le SYANE. Son enfouissement reste donc à la charge de la commune. Monsieur le Maire propose de faire chiffrer cette prestation supplémentaire.
Le lancement de l'appel d'offres est prévu prochainement.
Le coût global de ces travaux est estimé à 333 000 € TTC, dont 71 200 € restent à la charge de la commune. Ces estimations avaient été présentées lors d'un précédent conseil.

AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENTAL – PROJET DE LAGUNE

Monsieur le Maire présente l'avancement du projet d'aménagement de la lagune, situé en zone naturelle protégée.

Initialement prévue avec 12 tables de pique-nique, la proposition a été revue à la baisse : 4 tables seront finalement installées, ce qui est jugé suffisant au regard de la fréquentation prévue.

Le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents), Maitre d'Ouvrage du projet, prévoit également un aménagement des berges avec une pente douce, afin de favoriser le développement de la faune et de la flore. Cette zone est identifiée en violet sur le plan du projet.

Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2025.

STATION DES BRASSES

Une réunion est prévue le 30 juin afin de définir les tarifs, horaires et modalités d'ouverture de la station des Brasses pour la saison à venir.

ASSAINISSEMENT – PLAINE JOUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SRB engage la 3eme tranche d'assainissement de Plaine Joux

Le projet prévoit de raccorder les 4 bâtiments se situant sur le parking au réseau existant. Un ouvrage de refoulement sera installé à côté du transformateur ENEDIS.
Les travaux vont démarrer dans les prochaines semaines.

Enfin, il est à noter que le délégué au SRB de Bogève n'a pas été informé de la tenue de la réunion préparatoire de ce chantier, ce qui a suscité un mécontentement au sein du Conseil Municipal.

JEUX INTERVILLAGES – ÉDITION 2025 À BOGÈVE
La commune de Bogève accueillera les Jeux Inter villages le samedi 6 septembre 2025 sur le site de Plaine-Joux. Cet événement festif et familial réunira les villages de la Vallée Verte autour d'épreuves sportives et ludiques dans un esprit de convivialité.
Un bal sur le thème des années 80 clôturera la journée.

Afin de garantir le bon déroulement de cette journée, la commune lance un appel aux bénévoles pour aider à l'organisation, à l'encadrement des épreuves et à la tenue des stands.
Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie, à l'agence Postale ou via le site internet de la commune.

MAISON Malatrex – VENTE AUX ENCHÈRES
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente aux enchères d'une maison située sur la commune.
La vente est prévue le jeudi 19 septembre 2025 à 15h, avec une mise à prix de 30 000 €.

Il est rappelé que la commune a la possibilité de préempter ce bien, sous réserve de justifier d'un motif d'intérêt général, conformément au Code de l'urbanisme. Toutefois, des travaux importants seraient nécessaires pour viabiliser la parcelle, actuellement non raccordée à l'eau ni à l'électricité. Le coût estimé de ces aménagements est d'environ 150 000 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à ce stade.

PROJETS SRB – MUTUALISATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE
Monsieur le Maire présente au Conseil deux projets portés par le SRB visant à améliorer l'alimentation en eau potable et à renforcer l'interconnexion des infrastructures entre les communes voisines.

Maillage entre Bogève et Viuz-en-Sallaz :
Le premier projet consiste à relier le réservoir des Places de Bogève au réservoir des places de Viuz, dans une logique de mutualisation des ressources en eau entre les deux communes. Cette interconnexion permettra une plus grande souplesse d'alimentation en cas de besoin.
Les travaux débuteront en septembre 2025.

Extension du réseau de Onnion à Chaine d'Or :
Le second chantier concerne l'alimentation en eau du secteur de Chaine d'Or sur la commune de Saint Jeoire en Faucigny depuis un réservoir de la commune d'Onnion via le chemin des Poses. Avec un prolongement jusqu'au réservoir des Places sur notre commune. Ce prolongement permettra d'alimenter l'ensemble des habitations situées sur le tracé. (Granges Pagnoud)
Les travaux dans le secteur de Chaine d'Or ont déjà démarré, et une information officielle a été diffusée le 25 juillet 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)
Le conseil est informé que la campagne de recrutement du Conseil Municipal des Jeunes a été lancée.
La commune se félicite de constater un grand nombre de candidatures, signe de l'intérêt des jeunes pour la vie communale.
La sélection des membres du nouveau CMJ est prévue pour le début du mois de juillet.

SÉCURITÉ – PARATONNERRE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'intervention pour l'installation du paratonnerre de l'église a été réalisée avec succès.
En raison de l'accès restreint au clocher, les travaux ont été effectués par un cordiste, sans recours à une nacelle, à l'aide de cordes et d'une échelle.
Le dispositif installé comprend deux descentes de captation, positionnées de part et d'autre du clocher, conformément aux normes en vigueur.

AMÉNAGEMENT – TRAVAUX ABRI DE LA SCIE BATTANTE
Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de construction de l'abri pour scie Battante ont débuté récemment, avec les premières opérations de déblaiement.

Le projet initial prévoyait l'installation d'une citerne souple afin de capter le filet d'eau de drainage au-dessus du tri sélectif pour l'arrosage des fleurs de la commune. Cette solution s'avère trop complexe.
Une nouvelle solution est envisagée : enterrer une citerne rigide à proximité, équipée d'un système de pompage. Un devis d'environ 5 000 € a été présenté, incluant la citerne, le terrassement et le raccordement.
Cette solution présente un intérêt écologique, en valorisant une ressource naturelle locale.
Il faudra également acheminer l'électricité jusqu'à l'installation.
Une remorque avec citerne embarquée a également été étudiée (devis à 10 000 €), mais jugée trop coûteuse à ce stade.
Le système ne sera pas opérationnel cette année, laissant le temps d'affiner les besoins et d'ajuster la solution technique.

ENTRETIEN – TOILETTES PUBLIQUES
Le Conseil Municipal est informé d'une panne récente sur les toilettes publiques de la commune.
À cette occasion, la question d'un contrat d'entretien annuel a été étudiée afin d'assurer un meilleur suivi technique et hygiénique.
Trois niveaux de prestations ont été proposés :

1. Contrôle régulier : deux visites annuelles pour un montant de 742 € par an,
2. Intervention en cas de panne, hors pièces détachées : 1 200 €,
3. Remplacement et vérification des pièces : forfait de 2 200 €.

Une formule d'entretien ponctuel (nettoyage, détartrage) est également disponible pour un montant de 650 €, sur appel.
Le Conseil décide de retenir, dans un premier temps, la formule intermédiaire incluant les interventions en cas de panne, en complément de la maintenance courante.

LICENCE IV – ALPAGE
Le Conseil Municipal revient sur la demande de transfert de la Licence IV de l'établissement Alpage
La commune avait exprimé son opposition au transfert, considérant que cette licence représentait un enjeu pour le territoire. Toutefois, la préfecture a rejeté ce refus, estimant qu'il ne s'agissait pas de la dernière licence IV disponible sur la commune.
Dans ce contexte, la propriétaire a procédé à la vente de la licence, conformément à la réglementation.

BOGÈVE ANIMATION – CONCERT DE L'HARMONIE DE FILLINGES
Monsieur le Maire informe le Conseil de la venue de l'Harmonie de Fillinges le vendredi 11 juillet 2025, à l'occasion du p'tit marché.
L'association Bogève Animation qui tient la buvette du Ptit marché s'occupera des grillades pour les musiciens.

BULLETIN MUNICIPAL – DERNIERE ÉDITION DU MANDAT

Le Conseil Municipal décide de publier un dernier bulletin municipal avant la fin du mandat actuel.
Ce numéro sera distribué à l'occasion des vœux du Maire et comportera notamment :

- Un retour sur les Jeux Inter villages,
- Des informations sur la Stéphanoise,
- Un aperçu du Congrès des Maires,

BARBECUE DE L'ECOLE
Le barbecue de l'école aura lieu le 4 juillet sur la pelouse proche de l'air de jeux avec la participation des membres du CMJ.
A 15h petite inauguration symbolique du compost proposé par le CMJ et installé pour les restes de la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22:15 h

Monsieur le Maire

Patrick CHARDON

MAIRIE DE BOGEVE * 74 (Haute-Savoie) *

La secrétaire de séance

JULLIARD Laurence